

BEUF EMBAUME

Déclaration significative d'un fabricant de conserves

Chicago, 15 — William J. Wilson, fondateur de la fabrique de conserve "Wilson Packing Co.", qui, pendant la première guerre aux Zoulous, a fourni des conserves de bœuf à l'armée anglaise, se présente à l'enquête devant la commission d'enquête sur le bœuf embaumé.

La compagnie Wilson a cessé ses opérations en 1885.

Cette compagnie a été la première à faire des conserves de bœuf pressé.

Jamais, dit M. Wilson, il n'y a dans le commerce du bœuf rôti en conserve.

Il est possible de faire la conserve, mais le procédé est trop coûteux pour être pratiqué.

Le bœuf vendu sous l'étiquette de rôti de bœuf en conserve est ni plus ni moins que de la viande bouillie.

Le rôti de bœuf en conserve est un mensonge commercial et rien de plus.

Je n'hésite pas à m'exprimer librement à ce sujet, car c'est de l'intérêt de l'industrie des conserves de bœuf.

Après la défaite des troupes anglaises, les Zoulous ont trouvé pour plus de \$100,000 de ces conserves de bœuf et ont mangé le tout.

Je n'ai jamais entendu dire qu'ils en soient malades.

Pour parler sérieusement, pendant toute la campagne du Zoulouland, notre maison a expédié à l'armée anglaise, pour des milliers de dollars de conserves de bœuf.

Quoique l'expédition fut faite vers le pays le plus chaud du monde, le gouvernement anglais n'a eu aucun malade.

Une certaine quantité de ces conserves a passé plusieurs mois sous les tropiques et quand elles ont été mangées, les troupes anglaises n'ont pas trouvé à s'en plaindre.

Il est vrai que ce n'était pas la qualité de conserve qui a été livrée à l'armée anglaise l'an dernier.

Si je suis bien informé, le bœuf dont les soldats américains se plaignaient était pressé dans des boîtes rudes.

Ce n'est pas ce qui est connu sous le nom de bœuf pressé.

Les affaires sont les affaires, mais la vie des soldats américains n'est pas la même que celle des soldats anglais.

Si je suis bien informé, le bœuf dont les soldats américains se plaignaient était pressé dans des boîtes rudes.

Ce n'est pas ce qui est connu sous le nom de bœuf pressé.

Les affaires sont les affaires, mais la vie des soldats américains n'est pas la même que celle des soldats anglais.

Si je suis bien informé, le bœuf dont les soldats américains se plaignaient était pressé dans des boîtes rudes.

Ce n'est pas ce qui est connu sous le nom de bœuf pressé.

Les affaires sont les affaires, mais la vie des soldats américains n'est pas la même que celle des soldats anglais.

Si je suis bien informé, le bœuf dont les soldats américains se plaignaient était pressé dans des boîtes rudes.

Ce n'est pas ce qui est connu sous le nom de bœuf pressé.

Les affaires sont les affaires, mais la vie des soldats américains n'est pas la même que celle des soldats anglais.

Si je suis bien informé, le bœuf dont les soldats américains se plaignaient était pressé dans des boîtes rudes.

Ce n'est pas ce qui est connu sous le nom de bœuf pressé.

Les affaires sont les affaires, mais la vie des soldats américains n'est pas la même que celle des soldats anglais.

Si je suis bien informé, le bœuf dont les soldats américains se plaignaient était pressé dans des boîtes rudes.

Ce n'est pas ce qui est connu sous le nom de bœuf pressé.

Les affaires sont les affaires, mais la vie des soldats américains n'est pas la même que celle des soldats anglais.

Si je suis bien informé, le bœuf dont les soldats américains se plaignaient était pressé dans des boîtes rudes.

Ce n'est pas ce qui est connu sous le nom de bœuf pressé.

Les affaires sont les affaires, mais la vie des soldats américains n'est pas la même que celle des soldats anglais.

Si je suis bien informé, le bœuf dont les soldats américains se plaignaient était pressé dans des boîtes rudes.

Ce n'est pas ce qui est connu sous le nom de bœuf pressé.

Les affaires sont les affaires, mais la vie des soldats américains n'est pas la même que celle des soldats anglais.

Si je suis bien informé, le bœuf dont les soldats américains se plaignaient était pressé dans des boîtes rudes.

Ce n'est pas ce qui est connu sous le nom de bœuf pressé.

Les affaires sont les affaires, mais la vie des soldats américains n'est pas la même que celle des soldats anglais.

Si je suis bien informé, le bœuf dont les soldats américains se plaignaient était pressé dans des boîtes rudes.

Ce n'est pas ce qui est connu sous le nom de bœuf pressé.

Les affaires sont les affaires, mais la vie des soldats américains n'est pas la même que celle des soldats anglais.

Si je suis bien informé, le bœuf dont les soldats américains se plaignaient était pressé dans des boîtes rudes.

Ce n'est pas ce qui est connu sous le nom de bœuf pressé.

Les affaires sont les affaires, mais la vie des soldats américains n'est pas la même que celle des soldats anglais.

EN ANGLETERRE

Les radicaux combattent l'augmentation de la flotte

Londres, 15 — Pendant la discussion du budget de la marine, M. Henry Labouchère, libéral, a proposé une réduction de ce budget, sous prétexte que le gouvernement prétend entrer en lutte à coups de livres sterling "contre le monde entier."

M. Labouchère a déclaré que c'était une "folle fantaisie" de se vanter de construire plus de navires de guerre que n'importe quel autre pays.

M. John Dillon, nationaliste, a appuyé la proposition de M. Labouchère et il a dit: "Les hommes d'Etat anglais qui essaient d'engager les Etats-Unis à abandonner leurs traditions en se lançant dans une lutte de vitesse pour l'accroissement de leur flotte avec les puissances européennes, le regretteront amèrement."

Le jour viendra où l'Angleterre sera forcée d'avoir une marine aussi puissante que celle des Etats-Unis.

Le premier lord de l'amirauté essaie de rendre la flotte anglaise aussi forte que celle des six puissances.

M. A. J. Balfour, chef du parti du gouvernement à la chambre des communes, a nié que le premier lord de l'amirauté ou le gouvernement ait des idées aussi pures.

M. Goschen, a déclaré que M. Balfour, a résolu de baser sa ligne de conduite politique sur le principe reconnu que la marine de la Grande-Bretagne doit être aussi forte que celle de deux autres puissances.

La chambre a rejeté par 147 voix contre 19 la proposition de réduire le budget de la marine.

NAUFRAGES

New-York, 15 — La "Tribune" publie la nouvelle suivante:

Il paraît presque certain maintenant que 10 steamers de transport ont péri sur l'Atlantique pendant la dernière tempête.

Ces dix naufrages entraînent plus de 300 pertes de vie et une perte de capital de \$2,500,000.

Evidemment la dernière leur d'espérance n'a pas encore disparu et il peut se faire que quelques-uns des navires manquant soient encore à la dérive ou que quelques-uns des hommes d'équipage soient recueillis en mer par des navires en dehors des routes ordinaires d'Amérique en Angleterre.

Voici les noms des navires considérés perdus:

"Albatross" (Américain) chargé de charbon de bois à Halifax.

"Arcton" (Anglais). Bois de Portland à Londres.

"City of Wakefield" (Anglais) Cargaison variée de Norfolk à Rotterdam.

"Croft" (Anglais). Grains et marchandises variées.

"Dora Foster" (Anglais). Coton de Savannah à Liverpool.

"Lanchester" (Anglais). Grain et coton de Norfolk à Copenhague.

"Minister Maybach" (Allemand). Huile en réservoir de New-York à Hambourg.

"O'Brien" (Anglais). Grain de Baltimore à Anvers.

"Pictou" (Anglais). Grains de Norfolk à Sligo.

"Port Milburn" (Anglais). Grains et marchandises variées de New-York à Londres.

TEMPERANCE FORCEE

St-Louis, 15 — Un vent de réforme a passé sur notre ville où, depuis deux semaines, la police fait rigoureusement observer la loi interdisant la vente des boissons alcooliques.

Comme il arrive toujours en pareil cas, la surveillance exercée a eu pour résultat de faire naître toute sorte de petits moyens pour éluder la loi.

Dans les grands hôtels, on ne servait que du "thé", et des gens qui n'avaient jamais auparavant touché au "breuvage blond" en absorbaient un nombre respectable de tasses pendant leur repas.

Or, dans la plupart des cas, la soi-disant tasse de thé apportée mystérieusement sur la table par le garçon, contenait tout simplement du whiskey ou de l'eau-de-vie de cidre.

Les portes latérales des cabarets étaient soigneusement gardées par des garçons qui ne laissaient entrer que les gens dont ils étaient tout à fait sûrs.

Malgré ces précautions, la police a arrêté un certain nombre de cabarets et de garçons de comptoir pris en flagrant délit de vente de boissons alcooliques.

BATEAU SOUS-MARIN

New-York, 15 — John R. Holland, inventeur d'un torpilleur sous-marin, est parti pour l'Angleterre, par le paquebot américain "St-Paul", en compagnie du capitaine I. L. Bell, de la marine royale d'Angleterre, et L. J. Genet, de la Hotchkiss Gun & American Ordnance Co.

On assure que l'inventeur se rend en Europe pour vendre son torpilleur ou ses secrets à une puissance européenne.

Le fait qu'il est accompagné à son voyage d'un capitaine de la marine anglaise qui, depuis quatre mois, est ici, chargé d'une mission mystérieuse, semble confirmer le bruit, qui court, que l'Angleterre tient énormément à s'assurer la possession d'un torpilleur sous-marin, qui pourrait faire concurrence au "Gato-Zébré" que donne actuellement une supériorité indéniable à la marine française.

RECLAMATION

Vienne, 15 — Une agence matrimoniale poursuit le prince Schoenburg-Walden devant le tribunal de Klagenfurt en paiement d'une commission que le prince aurait promis de payer à l'agence en cas de succès de son mariage avec la fille de Don Carlos et qu'il refuse de payer aujourd'hui qu'il est l'heureux époux de la princesse espagnole.

A CUBA

Le manifeste du général cubain Gomez

UNE CONTRE DEMONSTRATION

La Havane, 15 — Le général Gomez a adressé le manifeste suivant au pays et à l'armée:

"Usant de ses pouvoirs extraordinaires, l'assemblée des représentants, qui représente seulement l'armée et non le peuple, a révoqué de mon rang de commandant en chef de l'armée cubaine, à la tête de laquelle j'avais été placé par la révolution et bien que j'ai toujours mon devoir, l'assemblée considère comme une infraction à la discipline et comme un manque de respect, mon refus d'appuyer ses efforts dans le but de contracter des emprunts, dont le résultat serait d'augmenter la dette de Cuba. Je crois que les grands intérêts financiers et politiques de Cuba seraient compromis par de tels emprunts. Le pays doit commencer par exercer sa souveraineté dans la nouvelle république dans un esprit de concorde, comme cela a été proclamé dans le manifeste publié à Monte Cristo, libre de tout fardeau financier et avec son honneur national intact. C'est parce que je raisonne de cette façon que l'assemblée m'a révoqué."

Je remercie l'assemblée, parce qu'elle m'enlève de grandes responsabilités. Je peux maintenant me retirer tranquillement dans mes foyers, que j'ai abandonnés; c'est la seule ambition que j'ai après trente années de lutttes pour le bien de ce pays que j'aime tant.

Je suis étranger, mais je ne suis pas venu comme un homme payé ni dans un but mercenaire pour défendre Cuba. Après le départ des Espagnols, j'ai remis mon fief dans le fourreau, parce que ma mission était terminée. Vous ne me devez rien. Je me retire satisfait d'avoir fait tout ce que je pouvais pour mes frères, et n'importe où suivant ma destinée j'ai planté ma tente, les Cubains auront en moi un ami — M. Gomez."

La Havane, 15 — Après les démonstrations en faveur de Gomez, on assure que les officiers de l'armée cubaine vont organiser une grande manifestation en faveur de l'assemblée militaire.

Si cette démonstration a lieu, il est à craindre qu'elle ne soit le signal d'un conflit violent entre les deux factions. De fait l'opinion assez généralement admise est que ce conflit est fatal et ne peut être évité.

Il faut remarquer, toutefois, que quoique l'air soit rempli de rumeurs menaçantes et que depuis longtemps on prédise des actes de violence, un calme relatif continue à régner.

Il y avait, hier soir, 75 agents de police sur pied et de service dans le voisinage du Parc Central, dont les cafés sont les lieux de rendez-vous des troupes chaudes et où les foules exaltées ont coutume de se rassembler.

Washington, 15 — Le gouvernement des Etats-Unis a consulté le représentant cubain Gonzales Quesada, au sujet de la ligne de conduite à suivre vis-à-vis de l'assemblée militaire cubaine.

Quesada a conseillé de laisser à l'assemblée toute liberté d'action, attendu qu'elle n'a aucune influence extérieure et que tout démarche pour la supprimer donnerait à ses membres l'occasion de poser en martyr.

Cette manière de voir semble être partagée aujourd'hui et pourrait l'être dans la suite, quoique le général Brooke, qui est sur les lieux, a une grande liberté d'action.

La Havane, 15 — M. Monseigneur Chapelle, délégué apostolique aux Indes occidentales, a discuté la situation de l'église catholique romaine à Cuba, avec le général Brooke.

Sa Grandeur demande pour l'église, la possession des propriétés qu'elle avait sous le régime espagnol ainsi que ses droits et juridiction en sa qualité de corporation.

A ces choses, le général Brooke n'a fait aucune objection, quoiqu'il ait des questions, comprises dans les privilèges, qui n'ont pas encore été décidées par les tribunaux.

La Havane, 15 — Le général Gomez a décidé d'exécuter le plan arrêté pour la distribution de \$3,000,000 aux troupes cubaines licenciées.

CANAL DE NICARAGUA

Washington, 15 — Environ 60 sénateurs et représentants ont accepté l'invitation de faire partie d'une excursion qui a pour but d'aller examiner sur les lieux les tracés des canaux projetés du Niagara et du Panama.

A leur voyage de retour les excursionnistes visiteront Santiago et plusieurs points intéressants des Indes Occidentales.

Le voyage organisé par et aux frais de la compagnie du Canal de Panama se fera par steamer océanique qui quittera New-York le 22 mars et Mobile le 1er avril.

COMLOT ANARCHISTE

Rome, 15 — Lundi soir, le gouvernement italien a reçu avis d'un complot ourdi par les anarchistes et ayant pour but de faire sauter à la dynamite le palais de Monte-Citorio où se réunissent les Chambres.

Une forte garde a été placée autour du palais et quoique rien de suspect n'ait été aperçu les mesures de précaution sont prises comme toute-ventualité.

CANTINES ABOLIES

Washington, 15 — Le secrétaire de la guerre général Alger, a publié un ordre du jour par lequel il commande l'observation de l'article de la loi sur la réorganisation de l'armée, qui abolit les cantines et défend la vente de toute boisson enivrante sur les terrains de manœuvres.

AUX ETATS-UNIS

Un appel au peuple en faveur des Philippines

Boston, 15 — Un appel au peuple des Etats-Unis vient d'être publié ici. Les auteurs de cet appel pressent tous les amis de la liberté de participer à un dénombrement du but sera de persuader au gouvernement américain de suspendre les hostilités aux îles Philippines et de conférer avec les chefs indigènes, afin de faire cesser l'effusion du sang en reconnaissant l'indépendance de l'archipel. L'indépendance des Philippines serait reconnue moyennant la garantie que les propriétés particulières seraient respectées par les indigènes. L'appel est signé par plus de vingt citoyens très influents.

Le préambule de ce document rappelle que la liberté d'attitude du gouvernement et du président McKinley à l'égard des Philippines avant et depuis la guerre et assure que les anti-imperialistes n'ont pas de motifs pour changer d'opinion. Ils ont, au contraire, d'excellentes raisons de continuer à protester contre les tendances au militarisme et à l'empire de la force. Les signataires de l'appel recommandent, par conséquent, à tous les amis de la liberté, sans distinction de parti, de participer à l'œuvre pacifique de la ligue anti-imperialiste, qui se résume dans les propositions suivantes:

"Premièrement: Que le gouvernement américain prenne immédiatement les mesures nécessaires pour suspendre les hostilités aux îles Philippines et pour convoquer les chefs indigènes à une conférence dans le but de faire cesser l'effusion du sang. La base des négociations dans le but de mettre fin aux hostilités serait la reconnaissance de la liberté et de l'indépendance des îles Philippines; aussitôt que ces dernières pourraient donner des garanties suffisantes au sujet du maintien de l'ordre et du respect de la vie et des biens des habitants."

"Deuxièmement: Que le gouvernement des Etats-Unis assure officiellement aux habitants des îles Philippines qu'il les encouragera et les aidera à organiser un gouvernement indigène, tel que le peuple de l'archipel le désire, et que, lorsque ce gouvernement aura été établi d'une façon stable, les Etats-Unis, conformément à leur politique traditionnelle dans des cas semblables, reconnaîtront l'indépendance des Philippines, les considéreront comme une nation et retireront graduellement leurs forces militaires et navales de ce pays."

Parmi les signataires de cet appel, nous citerons M. Boutwell, ancien éditeur du "Massachusetts", M. Edmunds, ancien sénateur du Vermont, M. Sherman, ancien secrétaire d'Etat, M. Andrew Carnegie, M. Carl Schurz, etc., etc.

A WASHINGTON

Hommage à M. Jules Cambon, ambassadeur de France

New-York, 15 — Une correspondance de Washington adressée au "Herald" dit qu'il est question, à la Maison Blanche, de faire cadeau à M. Jules Cambon, ambassadeur de France, d'un objet d'art ou d'une pièce d'orfèvrerie avec une inscription rappelant la participation de M. Cambon à la négociation des préliminaires de paix avec l'Espagne.

Le "Herald" dit à ce propos que le président McKinley est animé des sentiments les plus cordiaux à l'égard de M. Cambon; il apprécie toute l'habileté dont celui-ci a fait preuve lors des négociations avec l'Espagne, et la lecture récente du Livre rouge contenant la correspondance diplomatique avec l'Espagne, a montré à W. McKinley combien l'ambassadeur de France avait contribué à la conclusion de la paix, en faisant connaître exactement à Madrid l'attitude décidée du gouvernement américain.

A MANILLE

Manille, 15 — Le général Wheaton a été battu 2,000 philippins à Pazig.

Les pertes des insurgés sont considérables, celles des américains sont insignifiantes.

Les américains ont fait 350 prisonniers.

Bon nombre de cadavres de rebelles tués descendent la rivière.

Le général Wheaton occupe les villes de Pasig et Pateros avec des forces suffisantes pour les défendre contre toute attaque.

Les soldats américains ont trouvé 100 morts dans la ville de Pasig et 100 autres malheureux fraîchement enterrés.

On croit que les philippins jettent leurs armes dans la rivière avant de se rendre.

Le général Otis dit que depuis le 5 février c'est la plus belle victoire obtenue.

Les troupes américaines vont maintenant serrer de près le président Aguinaldo.

New-York, 15 — Le secrétaire d'Aguinaldo, représentant d'Aguinaldo, n'a rien d'extraordinaire à conter. Il ne consent à parler de l'action de l'Amérique, mais il est triste, de voir les américains, qui se vantent toujours de liberté, essayer de tenir les malheureux philippins en esclavage.

"Les philippins combattent pour leur indépendance, bien avant que les Etats-Unis ne visent l'aurore de leur naissance à la vie des nations."

Que les américains l'aient ou ne l'aient pas les philippins continueront à combattre pour l'indépendance jusqu'à la mort.

LORD STRATHCONA

New-York, 15 — Une dépêche de Londres au "Sun" dit:

"Lord Strathcona et Mont Royal, haut commissaire du gouvernement canadien à Londres est gravement malade à Lunéville (France)."

Le noble lord souffre d'une attaque de grippe du caractère le plus dangereux."

A DJIBOUTI

La situation n'inspire aucune crainte

Paris 15 — Une dépêche de Djibouti, à l'entrée de la mer Rouge, qui sont opposés à la construction d'un chemin de fer par les Français, ont attaqué la ville et que cinq Européens ont été tués.

Cette dépêche donne une version tronquée et inexacte d'un fait qui s'est passé, non pas à Djibouti, mais à 62 kilomètres dans l'intérieur de la colonie de Djibouti, sur la ligne de chemin de fer de Djibouti à Harar (Abyssinie).

C'est le 22 février au soir que le baraquement élevé au kilomètre 62, a été attaqué inopinément par des indigènes. Six Européens ont été tués, dont M. Cornaz, agent de la compagnie; les autres morts sont des ouvriers européens, italiens ou grecs, employés aux travaux.

Des nouvelles apportées par le courrier, il résulte que d'autres assassinats avaient été commis au commencement de février sur les chantiers du chemin de fer de Harar.

Le 1er février, on a trouvé près du kilomètre 22 le corps d'un ouvrier italien, du nom de Giacomo. Le cadavre était perforé de coups de lance dans le dos et d'un coup de couteau dans le ventre.

Le 4 février, deux autres Italiens ont été massacrés aux environs du kilomètre 52. Les cadavres ont été retrouvés également lardés de coups de lance et de couteau. Les meurtriers somalis sont encore inconnus. Cependant on est sur leurs traces.

Un détachement de tirailleurs haoussas au service de la France, a poussé des pointes hardies dans toutes les directions, à la recherche des assassins, et comme les tribus sont, dans ce pays, traditionnellement responsables du méfait de l'un de ses membres, on a tout razié dans la contrée environnante. Une vingtaine de chameaux, un millier de brebis et de chèvres ont été amenés à Djibouti.

Toute la population de Djibouti approuve les mesures énergiques prises par l'administration du protectorat. Les haoussas vont assurer la tranquillité dans tous les chantiers du chemin de fer en construction.

ESTERHAZY

Les révélations du major ne semblent pas d'une grande véracité

Londres, 15 — Une dépêche de Paris au "Times" dit que M. de Freycinet, ministre de la guerre, n'a pas encore répondu au général de Pellieux, qui a demandé une enquête sur sa conduite à l'égard d'Esterhazy, lors de la comparaison de celui-ci avec le conseil de guerre.

M. de Freycinet a refusé aux officiers de l'état-major, accusés par Esterhazy, dans son pamphlet, l'autorisation de poursuivre l'éditeur de cet écrit. Mais le général Guérrier a envoyé à la cour de cassation une note contredisant les allégations d'Esterhazy à son sujet.

Esterhazy ayant été traité avec mépris dans le journal de M. Drumont, à cause de ses soi-disant révélations, après tous les efforts tentés pour le mettre à l'abri de toute attaque, a répondu par une lettre dans laquelle il dit qu'il se vengera quand le moment sera venu.

EN ESPAGNE

Madrid, 15 — Le général Castellanos, dernier gouverneur-général espagnol à Cuba, récemment élevé aux fonctions de capitaine-général, à Madrid, faisant l'inspection des casernes, a adressé aux soldats un discours étrange et qui a provoqué une grande colère dans les cercles militaires.

Le capitaine-général a dit: "Dans l'armée, le soldat seul est bon. Quant aux officiers, ils régissent leurs devoirs et le suis habilité à les envoyer aux galères."

Le corps d'officiers a demandé au ministre de la guerre de sévir contre le capitaine-général.

Madrid, 15 — Au conseil de cabinet tenu ce soir il a été décidé que le traité de paix avec les Etats-Unis sera ratifié immédiatement après la dissolution des Cortès qui aura lieu demain probablement.

Les élections pour la nouvelle Chambre sont fixées au 15 avril et celles pour le Sénat au 30 avril. Les nouvelles Cortès se réuniront le 2 mai.

INTERVENTION

Londres, 15 — Une dépêche spéciale de Madrid annonce que le premier ministre Sileva, parlant à un journaliste, s'est déclaré favorable à l'intervention de la France en faveur de l'Espagne, pour obtenir des Etats-Unis le droit de reprendre les négociations directes avec les Philippines en vue de la mise en liberté des prisonniers espagnols, qui sont toujours au pouvoir d'Aguinaldo.

EN AVEUX

Chicago, 15 — Auguste A. Becker, le fabricant de saucisse arrêté sous accusation d'avoir assassiné sa femme, est entré dans la voie des aveux, me raconte qu'il a coupé sa femme en morceaux et les a brûlés dans un chaudron au gaz.

Les premiers aveux de Becker, n'étaient pas semblables à ceux d'aujourd'hui. Il disait alors, qu'il avait tué sa femme en la poussant du haut du pont du viaduc Randolph qui donne sur le lac où elle s'est noyée.

DECES

Nos sincères condoléances à M. Victor Lemay, restaurateur, qui a perdu hier son enfant, Aldo, âgé de neuf mois.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 2 30 h. p. m. Le convoi funéraire partira de la maison mortuaire, 1761 rue Ste-Catherine.

Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

JOHN MURPHY & CO

Avis Spécial

Par suite de retards inattendus dans certaines livraisons, notre grande ouverture d'articles de mode sera remise jusqu'à LUNDI. 20 courant.

GRAND ETALAGE DE NOUVEAUX

Vêtements Prêts à Mettre

Nous vous invitons cordialement à venir examiner notre splendide importation de nouveaux vêtements prêts à mettre, comprenant un grand étalage de

Nouveaux Costumes de Dames,

Nouveaux Gilets et Colletteries,

Nouvelles Robes d'Enfants, etc.

LA MINERVE

IMPRIMERIE ET PUBLICATION
LA CIE DU JOURNAL LE MONDE

TEL. OLIVIER, Directeur-Général

ABONNEMENT (avec primes)

A Montréal.....\$4.00 par année

Montréal.....\$3.00 par année

LE MONDE CANADIEN

Edition hebdomadaire.....\$1.00 par an

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste du Canada, chez nos agents locaux et nos bureaux.

Tout doit être adressé

LA MINERVE,

35 St-Jacques, Montréal.

Téléphone Bell: Main 613.

Les abonnés qui changent de lieu de résidence ont prié de nous donner leur ancienne et leur nouvelle adresse.

MONTREAL, 16 MARS 1899

COMME EN ANGLETERRE

Suivant le conseil de notre confrère de "La Patrie," nous avons relu l'histoire contemporaine d'Angleterre, et nous y avons trouvé, ne lui en déplaise, la confirmation de ce que nous avons avancé dans notre article d'avant-hier.

Il est bien vrai que la Chambre des Lords rejeta deux fois le projet de réforme électorale voté par les Communes; mais Lord Grey ayant fait dissoudre le parlement, aux élections générales qui eurent lieu, les partisans de la réforme obtinrent la victoire.

Sur 80 membres nommés par les 40 comtés d'Angleterre, 76 reprirent mandat de soutenir le projet.

Sans doute, il y eut encore résistance à la Chambre des Lords; mais le principe de la suprématie du peuple finit par l'emporter, et c'est de ce moment que fut consacré ce principe qu'en cas de conflit entre les deux Chambres, le différend doit être réglé par le verdict populaire, et non par un congrès composé des deux Chambres réunies, comme le comporte le projet absurde de M. Laurier.

Le rôle de la Chambre des Lords, tel qu'il est, compris en Angleterre, depuis 1832, est de reviser la législation de la Chambre des Communes, et de repousser toute mesure importante que la Chambre Haute aurait des raisons de croire contraire à la volonté du peuple, forçant ainsi le gouvernement à consulter l'électorat avant de passer une telle mesure.

Nous avons un exemple frappant de l'application de ce principe, dans l'affaire du Home Rule, mesure proposée aux Communes par M. Gladstone, et passée par cette Chambre. Les Lords soutinrent que cette mesure était contraire aux vœux de la nation et la repoussèrent dans le but de donner au gouvernement l'opportunité de faire sanctionner sa politique par le peuple. M. Gladstone fulmina contre la Chambre des Lords, mais n'osa pas en appeler au peuple. S'il l'avait fait, il aurait été battu, comme les événements subséquents l'ont prouvé surabondamment.

Sans doute, nous pouvons penser que le peuple avait tort; mais au point de vue cher à "La Patrie," que le peuple gouverne, il est certain qu'en cette circonstance, la Chambre des Lords a sauvegardé la souveraineté populaire, car, sans son intervention, une mesure très importante aurait été passée contre la volonté de la nation.

Le peuple anglais est bon juge en fait de libertés. S'il conserve la Chambre des Lords, c'est qu'il est bien persuadé qu'elle est le boulevard des libertés populaires et un frein à la pire des tyrannies, celle de la démagogie.

C'est uniquement pour sauvegarder les droits du peuple, qu'en Angleterre comme au Canada, la Chambre Haute réserve au jugement du peuple toute mesure importante qui n'a pas été soumise à l'électorat et qu'elle estime être contraire à ses vœux.

D'après la théorie de "La Patrie," en appelant un parti politique au pouvoir, le peuple lui donnerait un blanc-seing, coudées franches et liberté entière sur toutes les questions.

Rien de plus contraire à l'esprit de nos institutions.

L'électorat est appelé à se prononcer entre deux programmes politiques opposés, et il a le droit d'exiger que le programme qui a reçu son approbation soit mis en vigueur.

Renier ce programme, ou proposer des mesures importantes qui n'y sont pas incluses est faire insulte au peuple et violer l'esprit de nos institutions. C'est pourquoi la présidence de ce fait le gouvernement Laurier. En l'arrêtant dans cette voie dans la mesure de ses forces, le sénat s'est montré respectueux de nos institutions politiques et vigilant gardien des droits du peuple.

Il a fait noblement son devoir et l'électorat honnête et intelligent de vra lui en être reconnaissant.

"Je vous donne ma parole d'honneur, disait en 1894 M. Laurier à une députation de prohibitionnistes, qu'aussitôt les libéraux au pouvoir à Ottawa, ils feront un plébiscite dans le Dominion, et qu'ils s'y tiendront. La volonté du peuple sera exécutée, quand même le parti libéral devrait en perdre le pouvoir pour toujours."

La parole d'honneur de M. Laurier! Le bon billet qu'ont là les prohibitionnistes!

UN DEFI

Il est fâcheux pour lui que notre confrère de "La Patrie" ait si peu le sentiment du ridicule.

S'il savait comme il prête à rire quand il prend des airs de matamore, il éviterait sûrement de se donner ainsi en spectacle.

Avant-hier, montant sur ses ergots, il lançait un défi à sir Charles Tupper!

Et quel défi! Voyons ça:

"Nous mettons au défi sir Charles Tupper et ses suivants de faire, à la session qui s'ouvrira jeudi, une proposition nette, franche, en faveur de l'adoption d'une mesure prohibitionniste."

Il va de soi que les torys qui ont fait, dans le passé, de la prohibition un moyen électoral, cherchent à continuer la partie qu'ils jouent depuis longtemps.

Loi de faire, de la prohibition, un moyen électoral, les chefs conservateurs n'ont pas hésité à repousser carrément les demandes des prohibitionnistes, au risque de se les aliéner.

Sir John Thompson leur a déclaré très formellement qu'il n'était pas disposé à soumettre au parlement une mesure de prohibition.

C'est M. Laurier qui a exploité les prohibitionnistes et s'est assuré leur concours par de vaines promesses, par des engagements formels, solennels qu'il n'a jamais eu un instant l'intention de tenir.

Il s'est engagé à faire respecter la volonté du peuple exprimé par le plébiscite, dût son parti en perdre le pouvoir pour toujours.

M. Laurier n'a qu'à s'en prendre à lui-même s'il se trouve maintenant dans une impasse. Il a voulu blaguer les prohibitionnistes comme il blague tout le monde. En leur accordant un plébiscite, il croyait leur fermer la bouche et les conduire à une défaite. Au lieu de cela, c'est une victoire qu'il leur a donnée. Les prohibitionnistes ont obtenu la majorité dans la Puissance, et aujourd'hui ils réclament une loi basée sur le verdict populaire.

M. Laurier leur répond en leur disant que ce n'est pas la majorité absolue du vote des électeurs inscrits sur les listes qu'ils ont obtenue. Les prohibitionnistes répondent qu'ils ont obtenu la majorité des votes donnés et que sir Wilfrid n'a jamais dit, avant le scrutin, qu'il faudrait la majorité absolue, ce qui est une chose, par suite des causes multiples d'abstention.

Lorsque sir Wilfrid Laurier est monté au pouvoir, il n'avait pas la majorité absolue des votes de l'électorat canadien. Il n'avait même pas la majorité relative, il était en minorité dans l'électorat. Mais il avait la majorité des comtés, et il n'a pas hésité à prendre en mains l'administration.

Il est clair que les prohibitionnistes ne se soumettront pas sans révolte à la fin de non-recevoir du premier ministre. Sir Wilfrid a voulu jouer au plus fin; il est pris en son propre piège, et il ne s'en déprendra pas sans accroc.

Mais tout cela est affaire entre le gouvernement et les prohibitionnistes.

Pourquoi les conservateurs, comme parti, après avoir déclaré que la prohibition n'est pas dans l'esprit de nos institutions et s'être refusés aux demandes des prohibitionnistes, iraient-ils se contredire en faisant une proposition nette, franche, en faveur de l'adoption d'une mesure prohibitionniste?

Une idée si folichonne ne pouvait germer que dans un cerveau mal équilibré.

Que les prohibitionnistes s'arrangent comme ils le voudront: c'est leur affaire. Ils ont été bafoués, ils le seront encore, mais ils s'en vengeront; s'ils n'en ont pas, ils lècheront les bottes de ceux qui les fouettent; ce-la les regarde.

Quant aux conservateurs, il leur appartient de condamner le gouvernement Laurier d'avoir dépensé inutilement un quart de million pour leur faire une partie de la population dont ils avaient capté malhonnêtement les suffrages. Cette condamnation, ils la porteront "nette et franche", que le confrère n'en doute pas, et ils n'ont pas besoin pour cela de son ridicule défi.

SATISFAITS!

Dans un discours prononcé dernièrement à Perth, M. Sifton a fait la déclaration suivante:

"La question du tarif au Canada, est réglée. J'ose dire que c'est une question enterrée. Il y aura des changements, mais comme différend entre les partis, c'est une question morte. Nous avons réussi à résoudre les difficultés, et nos adversaires, s'ils étaient au pouvoir, ne changeraient pas le tarif, car ils sont satisfaits et nous sommes satisfaits."

Ainsi, d'après l'aveu même du ministre de l'Intérieur, parlant au nom du gouvernement dont il fait partie, les libéraux ont laissé le tarif de manière à satisfaire les conservateurs.

Or, M. Sifton lui-même a dénoncé les libéraux les conservateurs comme partisans d'une haute protection.

Le tarif est donc réglé sur le principe de la protection très prononcée.

Et les libéraux en sont satisfaits! N'est-ce donc pas le parti libéral qui, il y a moins de trois ans, en congrès général, a solennellement

inséré sur son programme la déclaration suivante:

"Nous dénonçons le principe de la protection comme radicalisme vicieux et injuste envers les masses du peuple, et nous déclarons notre conviction que tout changement au tarif basé sur ce principe doit manquer d'opérer aucune diminution substantielle du fardeau qui pèse sur le pays. Nous acceptons sans hésitation ce terrain de lutte, et sur ce terrain, nous attendons avec la plus entière confiance le verdict des électeurs du Canada."

M. Sifton lui-même était un des principaux délégués à la convention d'Ottawa, où cette "plateforme" a été adoptée. De tous ses collègues, en sa qualité de représentant des agriculteurs de l'ouest, il fut le plus ardent adversaire du principe de protection. Aujourd'hui, il déclare publiquement le tarif qui satisfait le parti protectionniste, le satisfait aussi personnellement et, avec lui, tout le gouvernement dont il fait partie et tout le parti ministériel.

Que doit-on penser d'une telle confession?

Le parti libéral, quand il condamne la protection et déclare sa ferme résolution d'en effacer jusqu'aux derniers vestiges, était un profondément ignorant, ou profondément malhonnête.

Il se montre, en outre, complètement dépourvu de scrupules, en gardant le pouvoir qu'il a obtenu par des engagements qu'il foule aux pieds aujourd'hui sans vergogne.

Quel profond mépris ces gens-là doivent-ils donc avoir pour la mémoire, l'intelligence ou l'honnêteté du peuple, quand ils ont l'audace de faire des déclarations comme celle de M. Sifton, à Perth!

Mais le peuple a une meilleure mémoire, plus d'intelligence et une plus grande honnêteté que ne lui en supposent des politiciens sans principes comme M. Sifton et ceux dont il est l'organe.

Les libéraux honnêtes considèrent encore beaucoup plus important de garder leurs vieilles convictions, de maintenir les principes de leur parti, que de maintenir au pouvoir des intrigants vulgaires de la valeur de M. Sifton.

Les hommes de caractère, de principes, d'honneur, à quelque parti politique qu'ils appartiennent, estiment que des hommes qui peuvent ainsi se faire un jeu de renier leurs engagements les plus solennels, ne sont pas dignes d'exercer le pouvoir et n'ont pas qualité pour gouverner le pays.

Se faire élire sur un programme politique que l'on renie une fois au pouvoir, c'est tromper le peuple et obtenir le gouvernement sous de faux prétextes.

Dans la vie privée, une telle conduite est taxée de coquetterie. Dans la vie publique serait-elle moins honteuse, moins condamnable?

Nos gouvernements libéraux se déclarent aujourd'hui SATISFAITS de la politique nationale des conservateurs qu'ils ont tant condamnée dans l'opposition. Il n'y a donc pas de raison pour que le peuple ne soit pas également "satisfait" de cette politique et n'en confie pas de nouveau l'application à ceux qui l'ont inaugurée et maintenue en dépit de l'opposition acharnée des libéraux, aux conservateurs, dont elle est l'œuvre.

CONFIRMÉE

L'élection de M. Arthur Plante à la législature provinciale a été confirmée par W. le juge Bélanger, à Beauharnois.

M. Alphonse Daoust, le pétitionnaire, n'était seulement pas un électeur digne d'être qualifié dans cette division.

Les libéraux ont voulu faire une niche à l'élite de Beauharnois, mais ils n'ont pu trouver dans toute la division électorale un seul électeur bon à fide qui voulait se charger de la besogne ingrate de contester une telle élection.

Nos félicitations à notre ami M. Plante.

UN CONTREPOIDS

On lit dans "Le Prix Courant":

"Si entre les deux Chambres qui composent la Législature actuelle, on nous demandait de faire un choix pour obtenir justice satisfaisante dans les revendications du commerce, notre choix se porterait sûrement sur le Conseil législatif."

"Sans vouloir accuser la Chambre de ne pas connaître les besoins du commerce, nous disons hautement que le Conseil législatif en a une compréhension plus nette et plus éclairée."

"L'âge est un grand défaut, mais l'expérience qu'il donne est une grande qualité."

"Ces réflexions nous sont suggérées par l'examen de la Charte de Montréal devant le Conseil législatif qui a rayé la clause concernant la taxe sur les dividendes des sociétés anonymes et adopté le principe de la taxe sur les magasins à départements."

"Nous demanderons plus que jamais le maintien du Conseil législatif qui est le contrepois nécessaire de la Chambre des députés, qui renferme trop d'avocats et trop de jeunes politiciens n'ayant que peu de connaissance des besoins du commerce ou un bagage plus que suffisant en matière économique."

M. Dobell revient au Canada, mais la ligne rapide ne vient pas; elle est même plus loin que jamais.

M. BOUFFARD PARLE

M. le directeur du "Courrier de Canada".

Monsieur,

Je me permets de solliciter un peu d'espace dans vos colonnes. Mon attention vient d'être attirée sur un article paru dans le "Globe" de vendredi, intitulé: "L'affaire 1111", article aussi injurieux que malhonnête à mon endroit et fournissant de mensonges.

Le style c'est l'homme, et j'en connais l'auteur, qui n'est ni un natif du pays, ni un naturalisé.

Il s'agit donc de remarques que je fis vers la fin de la session au sujet de certaines rumeurs attaquant l'intégrité des membres de l'Assemblée législative. Permettez-moi de vous donner ici la substance des remarques que je fis alors. Nous étions à discuter un projet de loi qui a fort passionné l'opinion publique. C'était le samedi, après-midi. Nous étions à peine le quorum. Je pris la parole sur le sujet et au cours de mon discours, je fis les observations suivantes:

"Ce projet de loi a donné lieu à de nombreuses spéculations et qu'il importe de dissiper pour l'honneur de cette Chambre, en les démentant de suite. L'on nous poursuit sur la rue en nous disant que nous sommes un essai d'embourgeoisement, puis-je vous dire que moi-même en proie à une pareille tentative et que l'on m'a offert \$100 pour avoir donné mon appui pour la passation d'un projet de loi. Il importe donc de veiller avec un soin jaloux sur l'honneur et la réputation d'intégrité de cette chambre."

J'appelai de plus l'attention de la Chambre sur la violation constante des règles 135 et 136 de cette Chambre défendant à l'associé d'un député d'être agent parlementaire. C'est là ce qui s'est passé. Les journaux s'emparèrent de la chose, et toute une semaine l'on ne cessa de faire du bruit avec cette affaire.

Vous le savez, plusieurs débats se sont élevés à ce sujet: la farouche vertu de M. Bikeride s'est emportée et a soulevé sur le parquet de la Chambre une question de privilège allant à revendiquer l'honneur de la Chambre que je n'avais pas mis en jeu et qu'on contraignait à l'avance que pas un seul membre sérieux du comité ne blâme, à mes paroles, mais qu'on contraignait il en louera la franchise et l'honnêteté.

L'honorable premier a refusé un cas plus favorable que le mien à soumettre au comité des privilèges et élections: celui de M. Weir, député d'Argenteuil, qui, de son siège en Chambre, a déclaré connaître deux députés que l'on avait tenté de convaincre par arguments sonnants.

Voilà tout juste ce qu'il faut au comité des privilèges et élections. Je termine, M. le directeur, le public peut donc constater que le valet de M. Marchand se rend compte d'un effronté mensonge, quand il soutient que j'ai souillé l'honneur de mes collègues et que je me suis fait leur déshonneur.

Veillez accepter l'expression de ma sincère reconnaissance.

ED. BOUFFARD, M.P.P.

TRAIN EMPRISONNE

Cheyenne, Wyo., 15 — Le train emprisonné dans les neiges a été abandonné par la compagnie qui va se borner à prendre des mesures pour délivrer les voyageurs au moyen de traîneaux.

La compagnie espérait pouvoir déloger le train cette semaine au moyen de balayuses rotatives empruntées à la ligne "Union Pacific".

Une des balayuses a enlevé la glace et la neige sur un parcours d'un mille pendant la journée d'hier, mais a été rappelée par suite d'une tempête qui a gelé sur la ligne "Union Pacific".

L'impossibilité de se procurer des balayuses a empêché la compagnie de déloger son train.

Seule la compagnie "Union Pacific" dispose de balayuses, mais, depuis un mois, elles sont toutes employées à maintenir la circulation sur la grande ligne transcontinentale.

Trois voyageurs du train en détresse sont arrivés ici ayant fait dix milles en raquettes, pour rejoindre un des trains de secours.

Les malheureux sont dans le plus pitoyable état par suite du froid et des privations qu'ils ont eu à endurer.

Un d'eux a un pied gelé et il est à craindre qu'il ne doive être amputé.

Tous trois ont les membres gonflés, sont faibles et émaciés par suite du manque de nourriture convenable.

Ils disent que tous leurs camarades de voyage sont malades, par suite de l'alimentation insuffisante, qu'ils ont eu pendant les deux dernières semaines et qu'ils sont faibles et découragés.

Voire entourage

Un conseil donné à temps vaut souvent une fortune. Si quelqu'un de votre entourage se trouve atteint de rhume, toux, grippe ou bronchite, faites-lui prendre du BAUME RHUMAL.

Fausse dents sans palais

Couronnes en or ou en porcelaine posées sur de vieilles racines. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. Dents extraites sans douleur chez J. G. A. Gendreau, dentiste, 20 rue St-Laurent, Montréal.

Les mères trouveront que le Sirop Calmant de Mme Winslow est le meilleur à employer pour la dentition des enfants. C'est un remède éprouvé depuis longtemps.

(A suivre)

FEUILLETON DE LA MINERVE

COLIBRI

Suite 14

Et Philippe se mit à passer de longues heures dans son cabinet d'étude, rêvant et méditant. Sa fièvre d'excitation commençait à tomber, et l'amour de l'astronomie lui revenait. Puisqu'il n'avait plus Théodore, il rêva un moment d'associer Colette à ses travaux. Il s'appela près de lui; elle arrivait, émue, et souriante. Il s'efforçait de l'insinuer de l'indifférence aux grandes choses de l'intelligence et aux mystères des cieux. Au bout de cinq minutes, elle ne l'entendait plus. Lui, emporté par son sujet, continuait sa sublime leçon.

— Voyez-vous, Colette, tout ce que je pourrais vous dire de grandiose sur la science astronomique ne sera qu'un bien faible écho de la magnificence des lointaines étoiles. Que ne puis-je connaître l'éternel secret? Vers l'inconnu, vers le mystère, je me sens invinciblement attiré. Aussi loin que peut atteindre l'esprit de l'homme, le mien s'est élané. Mais hélas! pauvre petite pensée humaine elle ne connaît jamais que la détresse impuissante des infiniment petits au milieu d'un déchaînement de forces souveraines.

Elle l'écoutait, alanguie par une de ces fatigues, dont il avait vu souvent se redresser l'ennui dans ses yeux après les visites trop longues de gens qui l'avaient lassé.

Lui, tout à sa pensée, continuait: — Oh, Colette, depuis ma prime jeunesse, j'ai toujours porté dans le cœur, une soif insensée d'interroger les astres. Arriverai-je enfin à leur arracher une réponse? Me diront-ils quels sont leurs éléments combinés et divers?

Il haussa les épaules comme s'il se moquait de lui-même. — Elles sont trop lointaines, elles sont trop inaccessibles, ces étoiles, qui brillent au fond des abîmes cosmiques. Avant moi, les générations les ont interrogées, et elles se sont heurtées aux impossibilités sidérales. D'autres générations, d'autres peuples, d'autres empires, d'autres États libres sombreront encore, et ces petites choses précieuses qui sont là, tranquilles dans l'insondable infini, toujours aux mêmes places, brilleront d'un éclat pareil.

Il rêvait à l'immensité et des larmes de désir et d'enthousiasme montaient à ses yeux.

La voix de Colette se faisait alors entendre. — C'est très beau ce que vous dites là, mon cher Philippe. Parlez-moi encore; moi, je vais m'occuper en vous écoutant.

Elle s'asseyait dans le fauteuil profond, en face du savant, et prenait, dans une corbeille, des bouts de rubans variés, dont elle faisait des nœuds coquets pour mettre à son corsage, dans ses cheveux. Elle sortait les nuances et au bruit léger de la soie froissée sous les doigts musclés, l'astronomie continuait.

— Ah! ma chère petite Colette, que les astres sont éloignés! S'il nous était possible de partir tous les deux pour une étoile, de nous embarquer sur un rayon de lumière, de faire avec lui soixante-dix-sept mille lieues à la seconde, combien pensez-vous qu'il nous faudrait pour atteindre l'étoile la plus voisine de notre système? Trois ans... Et pour aller à l'étoile Sirius? Vingt-deux ans. Seule, la pensée peut franchir ces incalculables distances.

Il s'oubliait le pauvre Philippe. C'était bien là un cours d'astronomie en chambre un peu pédagogique, une leçon pareille à celles qu'il se lisait dans les manuels scolaires, et Colibri étouffait ses bâillements, elle était prise d'une irrésistible envie de désertir la maison.

Elle venait de se lever. — Oh, le voyage serait bien long pour se rendre à Sirius. Quand nous atteindrions l'étoile, je crois que nous aurions des rides et des cheveux blancs, oh! l'horreur! En attendant, moi, je vais laisser votre imagination appeler toute seule et pousser au large dans l'infini, car il faut absolument que je vous quitte pour des courses bien plus terrestres.

Ma marraine de Gonzales m'a donné rendez-vous au Prado et je vais arriver fort en retard. Vous ne pouvez imaginer quelle journée remplie sera la nôtre. Les engagements ne nous manquent pas. Nous devons assister à la revue des drapeaux devant le Palais royal; puis nous nous rendrons à un comité de bienfaisance, dont ma marraine est présidente. J'espère bien qu'on me confiera une élégante petite boutique pour que j'y sois vendue. Quel plaisir! mais ce n'est pas tout: à la sortie du comité, le digne M. Cleland nous accompagnera et nous fera visiter une exposition de tableaux. Vraiment! à Madrid est ravissante. Comment y contraindre l'ennui? C'est comme si l'on était toujours assis en présence des scènes changeantes d'un diorama et j'avoue que je ne suis jamais lasse de regarder.

Philippe soupira. Pourquoi donc cette peine subite, ment entrée dans son cœur? Ah! pourquoi? C'est qu'il l'avait crue tout entière à lui, intelligence et cœur, et il venait de reconnaître qu'elle n'avait rien écouté, de sentir qu'il ne pourrait jamais faire entrer les larges horizons intellectuels dans ce petit cerveau de Colibri. Pour la première fois, il se dit: — Elle est bien nommée.

Pourtant, elle l'aimait bien; elle avait vraiment besoin de lui, de sa parole affectueuse, de ses compliments tendres, de son incomparable dévouement, de ses galeries de tous les jours.

— A bientôt, mon petit Philippe. Puisque vous préférez l'étude à la revue des drapeaux, je m'insiste pas. Au retour, je vous conterai toutes les nouvelles de Madrid.

Des qu'il fut seul, il sentit ce vide subit dont souffrait celui qui restait après le départ de l'être disparu. C'était la douleuruse petite déchirure faite au cœur par la fuite des pas qui s'éloignent. Il lui semblait qu'il était abandonné et solitaire, et il se mit à marcher de long en large, en songeant à cette contradiction éternelle de l'espérance et de la réalité. Il avait cru que l'existence serait un long et doux enchantement près de cette jeune femme, choisie par lui entre toutes. Comme ce cabinet d'étude de lui était un paradis s'il avait pu la voir là, devant lui, poétique et charmante, s'intéressant à toutes les questions supérieures!

(A suivre)

La Cie S. Carsley, Limitee

Rue Notre-Dame, Le plus Grand Magasin de Montréal. Le 16 Mars 1899

Valeurs Spéciales pour Jeudi

Le jeudi nous offrons des articles spéciaux dans tous les stocks. On tous les records de bon marché.

La vente de jeudi révélera de nouveau que vous pouvez trouver au magasin les marchandises les meilleures et les moins chères, le plus de commodité pour faire des achats, la meilleure administration et le meilleur service du Canada.

Cette Merveilleuse Vente de Beaux Gants de Kid pour Dames

Gants de Kid de \$1.25 la paire, pour 69c.

Nous vous avons parlé samedi dernier de cette grande offre et les dames ont montré tant d'empressement à la compagnie de la décider de la réitérer demain — ce qui signifie que de véritables beaux gants de kid vendus régulièrement à \$1.25, seront vendus à 69c la paire.

Cette offre est sans précédent dans l'histoire des gants de kid. Ces gants viennent directement des comptoirs, des meilleurs fabricants de gants de France exempts de toutes les commissions et charges ordinaires, etc.

Rappelez-vous que nous offrons de beaux gants de kid de \$1.25, demain à 69c.

Nouveaux Costumes de Printemps

Ces magnifiques costumes méritent toutes les louanges, vous les admirerez tous, et le choix que vous ferez de l'importance de ces vêtements vous donnera satisfaction parfaite. Voici pour jeudi.

Un élégant costume en drap court, gilet deux morceaux, devant Chesterfield, boutons invisibles, collet en velours uni, doublé en satin, la jupe à 4 verges de largeur et est doublée en linonette. Spécial, \$11.50.

Habilllements de Petits Garçons-Spécial

Une merveille en fait d'habilllements de printemps pour petits garçons, une valeur considérablement plus grande que toutes les autres, montrant le volume extraordinaire d'affaires faites par la compagnie dans la ligne des vêtements.

Habilllements, 3 morceaux, genre Fauntleroy en tweed brun de bonne qualité, collet garni en braid, bien finis et doublés partout, pour petits garçons, grandeurs de 21 à 26 pouces, mesure de poitrine. Prix spécial pour demain, \$2.85.

Ordres par la maille exécutés soigneusement.

La Cie, S. Carsley Limitee

Nos 1765 à 1783 Notre-Dame, Montréal—184 à 191 St-Jacques.

Pour le Printemps!

NIDS DE POULES pour la conservation des œufs. COLLIERS DE CHIENS, le plus grand assortiment à Montréal. TUYAUX D'ARROSAGE, en caoutchouc, toutes les dimensions. MOUTONS À L'AVER, et TORDEURS, les plus perfectionnés. ESCABEAUX, EPONGES À VOITURES, etc., etc.

L. J. A. Surveyer, 6, rue St Laurent.

2 av

La Beauté

Nous la Perfectionnons

TEMPERATURE

Beau et plus froid

Toronto, 15.—La zone de basse pression qui s'étendait hier sur la région du Missouri atteint maintenant la vallée du haut de l'Ottawa. Elle cause des vents violents depuis les lacs jusqu'à l'Atlantique. Le froid domine dans le Nord-Ouest et tend à s'étendre vers l'est pendant que la température s'élève dans la Colombie Anglaise.

Température minima et maxima : Victoria, 40, 50; Kamloops, 24, 38; Calgary, 16 au-dessous, 16; Battledore, 24 au-dessous, 6; Qu'Appelle, 3 au-dessous, 8; Winnipeg, 8 au-dessous, 4; Port-Arthur, 16, 24; Parry Sound, 22, 38; Toronto, 28, 42; Ottawa, 16, 34; Montréal, 17, 32; Québec, 2, 26; Halifax, 8, 26.

Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures : Vents de l'ouest, Temps beau et plus froid.

AUX ASSISES

L'affaire Létang, John Walker acquitté

En jour d'assises, hier avant-midi, le juge Wurtelle a annoncé qu'il donnerait sa décision ce matin sur la motion de M. St-Pierre, demandant un appel dans le cas de Calixte L. Létang, trouvé coupable ces jours derniers, d'obtention d'argent sous de fausses prétextes. Il a décidé également, cet avant-midi, l'acquittement de Létang, porté par le chef Hughes contre le "Herald" doit être maintenue ou rejetée.

Le président du tribunal fait ensuite sa charge au jury dans la cause de Patrick Campbell, accusé de vol d'une somme de \$800. Les jurés après une heure 30 de délibérations ont déclaré Campbell coupable d'avoir participé au vol dont il est accusé.

L'on commence immédiatement le procès de John Walker, accusé d'avoir essayé de fouiller les poches d'une dame Maillé, à la sortie du Parc Schomer, le 5 décembre dernier. L'accusé était défendu par M. T. Dickson. Après les témoignages de M. et Mme Maillé et du constable d'Eugène Goulet soit différé jusqu'à court est adjourné à 2 heures 30 p.m.

À l'ouverture de la séance, hier après-midi, M. Lorranger a présenté une motion demandant que le procès d'Eugène Goulet soit différé jusqu'à mardi et que ses cautions soient renouvelées. L'hon. juge Wurtelle a accordé cette demande sans tenir.

L'on continue ensuite le procès de Walker, accusé de tentative de vol sur la personne. En défense, M. Dickson, l'avocat de Walker a fait comparaître grand nombre de témoins qui ont juré que l'accusé jouissait d'une réputation exemplaire.

Après les discours au jury, de la part de l'avocat de la défense, et du substitut du procureur général, le juge Wurtelle fit sa charge aux jurés, expliquant que d'après la nouvelle loi, quand bien même il serait prouvé qu'il n'y avait rien dans la poche au moment de la tentative, l'accusé n'en est pas moins coupable.

Il était près de 4 heures, lorsque le jury se retira pour délibérer et à 4 heures 20, il a rapporté un verdict d'acquiescement en faveur de l'accusé. La cour s'ajourne alors à ce matin à 10 heures.

LA PUBLICITE

Intéressante causerie à l'Union des Commis-Marchands

Hier soir, il y a eu assemblée de l'Union des Commis-Marchands sous la présidence de M. A. Roy.

Le comité de régie était au complet et malgré l'absence du temps nombreux étaient présents. Après les affaires de routine, M. Arthur Lamallice, l'agent d'annonces bien connu, lut une magnifique causerie sur la publicité, causerie que nous regrettons ne pouvoir pas reproduire en entier. Puis M. Roy, remercia M. Lamallice et M. J. A. Lamallice engagea les marchands à s'adresser à l'Union pour avoir des employés bien recommandés et autres informations touchant le commerce.

Pour le bénéfice des intérêts nous présentons que M. Lamallice se tient à l'Union, 122 rue St-Denis de 6 à 10 p.m.

P. m. causerie sur la publicité M. Lamallice a donné d'intéressantes statistiques pour montrer le développement pris par la publicité depuis quelques temps. Il a parlé de la publicité canadienne-française en rapport avec le commerce de nouveautés et il a cité les conclusions pratiques auxquelles s'étaient arrêtés les maîtres américains les plus autorisés en fait de réclame et de commerce, savoir, les cinq principaux points du commerce qui sont :

1er Un bon endroit, 2e Un capital suffisant, 3e Une bonne marchandise, 4e Un bon vendeur, 5e Une publicité suivie.

Les remarques très autorisées de M. Lamallice, ont été attentivement suivies.

AU ROYAL

Pour la semaine prochaine le Royal annonce la troupe des Metropolitan Burlesques, direction Sheridan et Faust.

Ce soir le professeur Wylie du M.A. A.A. doit se mesurer avec Sharkey sur la scène du Royal. Cet événement sportif ne manquera pas d'attirer une foule considérable.

ACCOUSE DE FAUX

Un nommé H. A. Saunders a été arrêté, hier après-midi, par les détectives Samson et McGuire, sous l'accusation d'avoir escamoté un chèque de \$20 à la Banque d'Épargne de Montréal, en forçant la signature de M. Thos. Hamilton.

L'accusé plaide non-coupable. Le procès aura lieu cet avant-midi en cour de police.

PAS DE PREUVES

Le procès des six vagabonds, arrêtés il y a quelque temps, sous soupçon d'être les auteurs de plusieurs vols avec effraction, et chargés dans plusieurs villes d'Ontario, a été de nouveau remis à vendredi.

Le chef Canpeau, de Windsor, Ont., a écrit au chef Carpenter qu'on ne pouvait les identifier comme les auteurs du vol de la banque Powell, à Blenheim. MM. Beauchamp et Lefebvre, de Longueuil, n'ont pas été plus heureux. En fin de compte il est probable qu'on va être forcé de les relaxer faute de preuves.

LES FAMEUX PLANS

Font le sujet d'une discussion au comité de santé

PLAINTES D'EMPLOYES

Il y a eu réunion des membres du comité de santé, hier, à quatre heures, sous la présidence de l'échevin Proulx. Présents MM. Ames, Gallier, Turner, Roy, Duresine.

M. Perrault, maire de Longueuil, se présente devant le comité au sujet des fameux plans qui ont coûté \$6,000. M. Perrault se déclare prêt à remettre les plans à la ville pour rien et affirme qu'il n'a jamais voulu dire autre chose. Il explique toute la transaction, qui remonte déjà à plusieurs années. MM. Perrault et Mann avaient visité Boston avec le Dr Laberge, en rapport avec la construction de cet hôpital civique. Les plans avaient été faits pour un ensemble de bâtiments devant coûter \$250,000. Tout ce que demande M. Perrault, c'est à recommencer les dits plans, qui sont payés, et à les ramener au niveau du montant que veut maintenant dépenser le comité pour le nouvel hôpital civique, et cela pour rien. La surveillance de la construction, si MM. Perrault et Mann l'obtiennent, coûtera 2 1/2 pour cent, comme d'habitude.

Lecture est également faite d'une lettre de M. C. Leboeuf, avocat, rectifiant la première lettre envoyée au comité par MM. Perrault et Mann. Dans cette dernière lettre, M. Leboeuf s'exprime exactement dans le même sens que M. Perrault.

M. Ames propose que le président du comité de santé soit autorisé à demander \$50,000 au comité des présidents pour la construction d'un nouvel hôpital civique. Lorsque cette somme sera obtenue, il sera temps alors de s'occuper des architectes. M. Ames est d'avis de ne pas demander autre chose pour le comité de santé à même les \$230,000 qui doivent être partagés entre les divers comités.

La proposition de M. Ames est adoptée à l'unanimité. Le sous-comité qui avait été chargé d'examiner les plaintes de l'association des plombiers fait rapport qu'il a cru devoir convoquer une délégation des plombiers, afin de savoir au juste de quoi il s'agit. La réunion aura lieu sous peu.

Lecture est faite d'une lettre de M. Arcadi Delpat, qui réclame l'intérêt sur un dépôt de \$11,000 qu'il a fait récemment à la ville. Cette lettre est renvoyée au conseil.

Lettre des employés de l'incinérateur, qui demandent \$1.50 par jour, au lieu de \$1.40.

M. Turner pense qu'il y a un contre-maître de trop le jour de l'incinérateur.

M. Doré explique qu'il n'y en a qu'un et que, du reste, il y a autant d'ouvrage le jour que la nuit.

La lettre des employés de l'incinérateur est lue sur la table pour le moment.

M. Ames fait motion que la somme de \$125 soit ajoutée au salaire des deux inspecteurs de lait, pour entretien de leurs chevaux, et qu'il ne soit plus maintenant voté aucun montant pour l'entretien des chevaux. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Quant au cheval du Dr Laberge, et à celui de M. Doré, M. Ames propose qu'il soit voté à chacun de ces messieurs \$250.

Le Dr Laberge proteste énergiquement parce qu'il a été nommé des chemins les officiers ont \$300 pour l'entretien de leurs chevaux.

Rapport sera fait au conseil pour que le Dr Laberge et M. Doré soient payés de \$300. Ils verront à l'entretien de leurs chevaux.

M. Gallier voudrait aussi que les inspecteurs de lait aient \$300 au lieu de \$250, et que le comité du département soit augmenté de \$100, les fonds à être pris sur ceux des bains du quartier Ste-Anne.

M. Ames s'oppose à toute augmentation de ce genre et M. Gallier n'insiste pas.

Ordre est donné au secrétaire d'écrire au maire pour se plaindre, au nom du comité de la façon dont les employés du département sont traités, lorsqu'ils montent au second étage pour préparer la salle du comité.

Le comité s'ajourne ensuite.

LA NEIGE

Il est tombé suffisamment de neige, durant la nuit dernière, pour interrompre la circulation des tramways en moins d'une heure sur les voies les moins fréquentées de la compagnie et même sur celle de la rue St-Denis, à différents points. La neige est tombée à gros flocons d'abord, puis en grésil, puis en pluie. Le vent s'étant finalement mis de la partie, des poudres épaisses ont balayé trottoirs et pignons au point que vers minuit la marche dans les rues était devenue une véritable corvée.

On s'attend à des retards dans l'heure d'arrivée des trains, car l'orage semble s'être généralisé.

NOUVEAU PRINCIPAL

Les commissaires d'écoles catholiques ont nommé M. Leblond de Brummeau principal de l'académie commerciale du Plateau, à la place de feu M. Demers.

Le nouveau principal entrera en fonctions, lundi, la commission scolaire devant se réunir samedi pour lui choisir un successeur à l'école Montcalm.

ASSAUT ET VOL

Mardi, vers minuit, M. Henry Wilson, s'en allait chez lui, lors qu'un passant sur la rue Chenneville, il a été attaqué par trois bandits, qui, après l'avoir assommé à coups de bâtons, l'ont soulagé d'une somme de \$300, qu'il avait sur lui. Le bureau des détectives est chargé de l'affaire, et il est probable que les filous seront coffrés sous peu.

HOTEL-DE-VILLE

Cet après-midi, à trois heures réunion des membres du comité des chemins.

Cet après-midi, à trois heures également, réunion des membres du comité du feu et de l'éclairage.

A LAVAL

M. de Labriolle parle de critique littéraire

MONSIGNOR RACICOT

Apprend de Mgr Bruchési qu'il vient d'être nommé protonotaire apostolique

Un public, toujours nombreux et attentif, a écouté hier soir M. de Labriolle qui a complété sa précédente conférence publique sur la critique littéraire en parlant plus longuement des critiques contemporaines. M. de Labriolle concentre son étude sur MM. Lemaître, Jules Lemaitre et Ferdinand Brunetière, tout en regrettant de laisser de côté, faute de temps, cet esprit si ferme et si fin qu'est M. René Doumic, et aussi le roi du feuilleton théâtral, M. Francisque Sarcey.

On s'imagine quelquefois la critique comme un brave homme dont le principal office est de rendre compte de livres qu'il n'a pas lus et de distribuer des louanges qu'on lui restitue en excellents diners. Cette conception simpliste ne s'applique à aucun des trois grands critiques français. Ils ont pris leur tâche au sérieux. Ils s'y sont préparés par un puissant labeur. M. Faguet a débuté dans la critique à trente-huit ans; M. Lemaître, à trente-trois ans; et si M. Brunetière a lancé des vingt-six ans son fameux article sur le "Naturalisme français", c'est que son tempérament exceptionnel lui avait permis d'acquiescer dès lors une immense fédition.—Depuis qu'ils se sont taillé leur place, ils ont su réserver toujours leur indépendance.

Ils disent hautement leur opinion, dût-elle aller à l'encontre des modes régnaient. Bien plus, M. Brunetière a toujours attaqué ses adversaires au moment de leur plein triomphe. "Jamais homme a eu tant d'ennemis avec un plus joyeux entrain."—Donc une solide préparation, une parfaite indépendance, voilà les qualités communes par où se recommandent MM. Faguet, Lemaître et Brunetière.

Mais dans ce cadre de la critique ils ont d'ailleurs manifesté des personnalités différentes.

Et d'abord ils ne s'entendent pas sur la façon dont il faut concevoir la critique. M. Brunetière estime qu'après avoir interprété, il faut juger, au nom de principes fixes et "obscurs".—M. Lemaître, au contraire, pense qu'on ne doit pas porter de jugement absolu sur une oeuvre, mais seulement raconter les impressions que l'on a éprouvées en son contact.

Car c'est la seule chose dont nous soyons sûrs.—A cela, M. Brunetière, riposte en mettant M. Lemaître en contradiction avec lui-même. S'il n'y a pas de principes, tous les goûts se valent; dès lors pourquoi M. Lemaître déclare-t-il son goût. A lui, préférer à celui de M. Ohnet, qu'il a si cruellement maltraité?

Sans prendre parti dans la question, il y a point de vue théorique, mais seulement raconter les impressions que l'on a éprouvées en son contact.

Car c'est la seule chose dont nous soyons sûrs.—A cela, M. Brunetière, riposte en mettant M. Lemaître en contradiction avec lui-même. S'il n'y a pas de principes, tous les goûts se valent; dès lors pourquoi M. Lemaître déclare-t-il son goût. A lui, préférer à celui de M. Ohnet, qu'il a si cruellement maltraité?

Sans prendre parti dans la question, il y a point de vue théorique, mais seulement raconter les impressions que l'on a éprouvées en son contact.

Car c'est la seule chose dont nous soyons sûrs.—A cela, M. Brunetière, riposte en mettant M. Lemaître en contradiction avec lui-même. S'il n'y a pas de principes, tous les goûts se valent; dès lors pourquoi M. Lemaître déclare-t-il son goût. A lui, préférer à celui de M. Ohnet, qu'il a si cruellement maltraité?

Sans prendre parti dans la question, il y a point de vue théorique, mais seulement raconter les impressions que l'on a éprouvées en son contact.

Car c'est la seule chose dont nous soyons sûrs.—A cela, M. Brunetière, riposte en mettant M. Lemaître en contradiction avec lui-même. S'il n'y a pas de principes, tous les goûts se valent; dès lors pourquoi M. Lemaître déclare-t-il son goût. A lui, préférer à celui de M. Ohnet, qu'il a si cruellement maltraité?

Sans prendre parti dans la question, il y a point de vue théorique, mais seulement raconter les impressions que l'on a éprouvées en son contact.

Car c'est la seule chose dont nous soyons sûrs.—A cela, M. Brunetière, riposte en mettant M. Lemaître en contradiction avec lui-même. S'il n'y a pas de principes, tous les goûts se valent; dès lors pourquoi M. Lemaître déclare-t-il son goût. A lui, préférer à celui de M. Ohnet, qu'il a si cruellement maltraité?

Sans prendre parti dans la question, il y a point de vue théorique, mais seulement raconter les impressions que l'on a éprouvées en son contact.

Car c'est la seule chose dont nous soyons sûrs.—A cela, M. Brunetière, riposte en mettant M. Lemaître en contradiction avec lui-même. S'il n'y a pas de principes, tous les goûts se valent; dès lors pourquoi M. Lemaître déclare-t-il son goût. A lui, préférer à celui de M. Ohnet, qu'il a si cruellement maltraité?

Sans prendre parti dans la question, il y a point de vue théorique, mais seulement raconter les impressions que l'on a éprouvées en son contact.

Car c'est la seule chose dont nous soyons sûrs.—A cela, M. Brunetière, riposte en mettant M. Lemaître en contradiction avec lui-même. S'il n'y a pas de principes, tous les goûts se valent; dès lors pourquoi M. Lemaître déclare-t-il son goût. A lui, préférer à celui de M. Ohnet, qu'il a si cruellement maltraité?

Sans prendre parti dans la question, il y a point de vue théorique, mais seulement raconter les impressions que l'on a éprouvées en son contact.

Car c'est la seule chose dont nous soyons sûrs.—A cela, M. Brunetière, riposte en mettant M. Lemaître en contradiction avec lui-même. S'il n'y a pas de principes, tous les goûts se valent; dès lors pourquoi M. Lemaître déclare-t-il son goût. A lui, préférer à celui de M. Ohnet, qu'il a si cruellement maltraité?

Sans prendre parti dans la question, il y a point de vue théorique, mais seulement raconter les impressions que l'on a éprouvées en son contact.

Car c'est la seule chose dont nous soyons sûrs.—A cela, M. Brunetière, riposte en mettant M. Lemaître en contradiction avec lui-même. S'il n'y a pas de principes, tous les goûts se valent; dès lors pourquoi M. Lemaître déclare-t-il son goût. A lui, préférer à celui de M. Ohnet, qu'il a si cruellement maltraité?

Sans prendre parti dans la question, il y a point de vue théorique, mais seulement raconter les impressions que l'on a éprouvées en son contact.

Car c'est la seule chose dont nous soyons sûrs.—A cela, M. Brunetière, riposte en mettant M. Lemaître en contradiction avec lui-même. S'il n'y a pas de principes, tous les goûts se valent; dès lors pourquoi M. Lemaître déclare-t-il son goût. A lui, préférer à celui de M. Ohnet, qu'il a si cruellement maltraité?

LES FINANCES

Un comité qui sera pris d'assaut avant longtemps

LE FAUT DES MILLIONS

Il y a eu réunion des membres du comité des finances hier, à trois heures, sous la présidence de l'échevin Rainville. Présents, MM. Beauchamp, Archambault, Paquette, Ekers, Sadler, McBride.

Une délégation de l'association des bicyclist, composée de MM. Louis Rubenstein, Eddie Sheppard et U. H. Dandurand s'est présentée devant le comité et a demandé un subside pour la grande convention universelle de bicyclist, qui doit se réunir à Montréal en août prochain. Ces messieurs ont expliqué au comité que cette convention aurait lieu en ville des milliers de étrangers. M. Sheppard a ajouté que l'argent demandé à la ville serait spécialement dépensé pour l'impression de brochures et de circulaires destinées à montrer tous les avantages qu'offrirait aux touristes Montréal et ses environs. M. U. H. Dandurand a parlé dans le même sens et a fait remarquer qu'il y avait là pour Montréal une excellente occasion de montrer que le Canada ne savait pas seulement organiser des carnivals et bâtir des palais de glace.

Après avoir entendu les membres de la délégation, le président du comité des finances, les a assurés que leur demande serait prise en sérieuse considération.

L'échevin Stevenson s'est présenté devant le comité et a demandé que le montant qui lui avait été promis autrefois pour l'achat d'une nouvelle tour-délag, lui soit accordé aussitôt que possible.

Le comité lui a promis d'y voir au plus vite. On se souvient qu'il s'agit d'une somme de \$7,000 qui sera versée par les finances à même les \$230,000.

L'échevin Ames a demandé \$5,000 pour l'administration du comité des finances et traverses, cette somme à être prise, non pas sur les fonds d'emprunt, mais sur les \$40,000 qui forment la balance disponible des \$100,000 payées à la ville par la Montreal Water and Power Co. Le comité a également promis à M. Ames de faire de son mieux pour la satisfaire.

L'ex-échevin Charpentier écrit au comité pour demander l'intérêt sur le dépôt de \$11,000 qu'il a dû faire à la ville en soumissionnant pour l'entretien des viaducs. Cette lettre a été renvoyée au trésorier.

L'échevin Martineau a demandé une somme de \$200 pour le soutien d'une société qui s'occupe spécialement de distribuer des livres gratuitement aux pauvres. A la tête de cette société se trouvent Mesdames Juge Lorranger, R. Dandurand, R. Mignault, F. D. Monk, H. Gerin-Lajoie, Ed. Laroche, etc., etc.

M. McBride a répondu qu'en faisant crédit à la demande de M. Martineau, le comité des finances allait créer un précédent dangereux en ce temps de demandes semblables provenant d'associations à peu près identiques.

M. Archambault a proposé qu'on accordât \$100, mais la majorité du comité s'y est refusée.

M. Laroche a plaidé à nouveau la cause de M. Pitt, collecteur de taxes. M. Pitt a été injustement traité. Il est âgé de soixante-deux ans et parfaitement capable de rendre encore d'excellents services.

MM. Melville, Sadler, Ekers et Rainville ont répondu que le comité ne pouvait pas revenir sur sa décision. Il a finalement été décidé d'entendre à la prochaine assemblée du comité, les quatre collecteurs de taxes qui ont été destitués en même temps que M. Pitt.

La résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

"Que les avocats consultants de la cité soient priés de se joindre aux avocats de la ville pour la préparation des causes prises en ce moment contre la ville pour le non flégerissement des rues Notre-Dame et Saint-Antoine."

Le trésorier a ensuite soumis aux membres du comité l'état suivant :

VALEURS A EMETTRE EN 1899

Pour rembourser les déductions émises d'après les chapitres 60 et 61

Vict., payables le 1er mai prochain..... \$114,558

Remboursement à la banque de Montréal pour rachats de 1897-1898..... 888,826

Remboursement à la banque pour avances spéciales sur les dépenses de 1898..... 223,174

Pour faire face aux rachats de 1899, comme suit :

1873 emprunt..... \$25,000

1873 emprunt..... \$25,000

Emprunt 6 p. c. \$341,640

Dépenses du port, 1899, ex item de \$652,406..... 200,000

Rachat dette flottante, ex item de \$319,635..... 192,807

Total..... \$3,000,000

Pour emprunt de 1899, ex 10 p. c. obligations d'évaluation, obligations..... \$230,000

Avant de prendre une décision au sujet de la vente de ces obligations, le comité a demandé à M. Robb de lui préparer un rapport pour la prochaine assemblée. Il s'est ensuite ajourné.

LA CANADA PAPER CO.

L'assemblée générale annuelle de la Canada Paper Company a été tenue aux bureaux de la compagnie, mardi après-midi, le 14 courant.

Le relevé des affaires de l'année et le rapport pour 1898 furent soumis aux actionnaires et trouvés satisfaisants.

Les messieurs suivants ont été élus directeurs pour l'année courante : MM. John MacFarlane, Andrew Allan, Hugh McLennan, H. Montagu Allan, Hugh A. Allan, W. D. Gillean et Chas. R. Homer.

A une assemblée subséquente du Bureau des directeurs, M. John MacFarlane a été élu président, M. Andrew Allan vice-président, M. W. F. Gillean, sous-directeur général, et M. John C. Young, secrétaire-trésorier.

BULLETIN JUDICIAIRE

Jugements. Notes du Palais

COUR SUPÉRIEURE

Montréal, 15 mars.

PRESENT : l'hon. juge Langlois.—J. H. Wilson vs The Atlantic and North West Railway Company.

Jugement permettant au demandeur de continuer l'instruction de sa demande.

—Ex parte — Wm H. Burroughs. Jugement accordant au requérant d'accepter sous bénéfice d'inventaire la succession de feu Chs J. Burroughs.

—Charles Gratton vs A. Clerk. Jugement en expulsion et maintenant la saisie-gagerie pour \$160.00.

—François Lizotte vs The Merchants Company. Requête pour plaider "in forma pauperis" accordée.

—The Bank of British North America vs Aug. Robert et al. et Mtes Bethune et Bethune, avocats, distrayants, et Dame M. S. Roy et vir, opposants.

Jugement maintenant l'opposition. —Alfred Masson vs Edouard Masson.

Motion du défendeur pour forcer le demandeur à fournir plus de particularités dans sa déclaration de réjection.

—La Hanover Woolen Mills Company (Ltd.) vs Joseph R. Côté. Jugement ex-parte, sur billet, pour \$138.44.

—Alexander D. McGillis vs William J. Delaney. Jugement par défaut sur compte pour \$97.20.

—The Bank of Nova Scotia vs J. Duclos et al. Jugement ex-parte, sur billet, pour \$152.54.

—The Trust Loan Company of Canada vs Sévère Beaudoin. Jugement pour \$59.54.

—Dame E. Rice vs Fabien Helmo. Jugement en expulsion pour \$120 et déclarant la saisie-gagerie valide.

—S. Desjardins vs Trévis Berthiaume. Jugement ordonnant la preuve avant de faire droit sur la défense en droit.

—Ed. Youngheart vs Jos. Youngheart. Jugement par défaut sur neuf billets pour \$8,000.

—G. Deserres vs J. E. Gauthier. Jugement par défaut sur billet pour \$100.

—S. Lachance vs A. P. Bald. Jugement par défaut sur billet pour \$340.

—Dame Ann M. Chandler vs Arthur Lemieux et al. et Dame Blanche Lesage et vir, opposants.

Jugement maintenant main levée de la saisie.

—C. R. Chisholm vs James Wilson et The Singer Manufacturing Company, opposants.

Jugement maintenant main levée de la saisie.

—E. S. Hammett vs W. D. Gordon. Jugement ex-parte sur balance due sur jugement, pour \$141.67.

PRESENT : l'hon. juge Langlois.—J. H. Wilson vs Dame J. Lenon et al. vs Justine Lenon et al. tiers-saisis.

Jugement ordonnant preuve avant de faire droit sur l'inscription en droit du demandeur contestant à l'encontre des allocations 13, 14 et 16 de la réponse à la contestation.

PRESENT : l'hon. juge Lorranger.—J. C. Lacoste vs Louis Laverdure.

Cause réglée hors de Cour.

—A. Clermont vs La Cité de Montréal.

</